



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

Nombre de conseillers : 14
ID : 033-213302615-20230320-2023_02_20_013-DE

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10 + 4
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_02_20-012

Objet : approbation de l'emprunt pour l'achat de la boulangerie

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

Exclus :

Procurations : M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'achat de la boulangerie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 208 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 208 000 euros

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : achat d'une boulangerie

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 208 000 euros



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 033-213302615-20230320-2023_02_20_013-DE

S'LO

En exercice: 14

Présents : 10

Votants : 10 + 4

Absents : -excusés : 4

Procurations : 4

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 31/03/2023, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,78 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Madame le Maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Formalité de publicité effectuée le 20/03/2023

Fait à Lussac, le 20/02/2023